Nom	Prénom	Fonction	Présence	Absence
Brunelle	**André**	Président CA- Membre indépendant –	☒	☐
Bourbonnais	Caroline	Membre indépendant	☒	☐
Boily	Manon	Membre d'office - PDG	☒	☐
Boyer	Jean-Marc	Membre désigné – Comité usagers	☒	☐
Brabant	Carolle	Membre indépendante – VP-CA	☒	☐
Couette	Alain	Membre indépendant	☒	☐
Gauvin	Alexandrine	Collège CM	☒	☐
Goyette	Michèle	Membre indépendant	☒	☐
Lajoie	Marcelle	Membre indépendant	☐	☒
Lamer	Rachel	Membre indépendant	☒	☐
Brochu	Serge	Université affiliée	☒	☐
Lespérance	François	Université affiliée	☒	☐
Lussier	Véronique	Membre indépendant	☒	☐
Mansour	Michael	Collège DRMG	☐	☒
Proulx	France	Représentante de la Fondation	☐	☒
Regnier	Serge	Membre indépendant	☐	☒
Roy	Michelle	Collège CMDP	☐	☒
Song	Ying Hua	Membre désignée - Collège CII	☐	☒
Invités				
Bouchard	Alain	Directeur général adjoint	☒	☐
Côté	Annie	Directrice des services techniques et projet majeur	☒	☐

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions du public (procédure publiée);
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière tenue le 10 avril dernier et présentation du tableau de suivis des décisions du conseil d'administration;
4. Mot du président du Conseil d'administration;
5. Mot de la présidente-directrice générale;
6. Affaires financières et immobilières :
   - 6.1. Budget détaillé 2024-2025;
   - 6.2. Contrat pour acquisition de bureaux modulaires;
   - 6.3. Projet Modernisation.
7. Plan d'action stratégique 2023-2027;
8. Visite Agrément juillet 2024 :
   - 8.1. Politique à adopter :
     - 8.1.1. 1235-52-09_Lutte contre le tabagisme;
     - 8.1.2. 1235-64-17_Santé environnementale – Développement durable.
9. Démission médecin examinateur;
10. Preuve d'assurance responsabilité professionnelle des pharmaciens et du dentiste;
11. Points d'information :
    - 11.1. *Compte-rendu du comité de vérification;*
    - 11.2. *Activités de la Fondation Pinel.*
12. Gardes en établissement;
13. Période de huis clos entre les administrateurs du CA;
14. Prochaine séance 13 juin;
15. Levée de la séance.

Population

Aucun participant

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée ayant dûment été convoquée, monsieur André Brunelle, président du conseil, ouvre la séance à 19 h. Madame Mélanie Giroux, spécialiste en procédés administratifs, prend les délibérations en note et dresse le procès-verbal.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
1.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR *PROPOSITION CA-2024-032* *IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR SERGE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration avec les modifications suivantes : le point 8 sera présenté avant le point 7 du présent ordre du jour.* *La proposition est adoptée à l'unanimité.*
2.	PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC Aucune question du public.
3.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AVRIL DERNIER Les membres ont reçu copie du procès-verbal de la séance tenue le 10 avril dernier ainsi que le tableau de suivi des décisions du conseil d'administration. *PROPOSITION CA-2024-033* *IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN COUETTE, APPUYÉ PAR MADAME MICHÈLE GOYETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal de la séance régulière tenue le10 avril 2024 du conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel tel que rédigé.* *La proposition est adoptée à l'unanimité.*
4.	MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION; Le président du conseil fait un suivi des démarches entreprises concernant le poste de PDG. Le premier affichage n'a pas permis d'identifier un candidat. Un deuxième affichage aura lieu et si au terme de celui-ci, aucun candidat ne répond aux exigences, d'autres avenues seront considérées pour aider à pourvoir le poste. Le président souligne la chance que l'établissement a que la présidente-directrice générale actuelle n'est pas pressée de quitter, mais que le conseil est conscient que ce poste sera difficile à combler. Suite à la création du comité mission universitaire du conseil d'administration, une rencontre préparatoire a eu lieu afin de discuter du fonctionnement et de l'organisation du comité. Étaient présents le président du CA, la PDG, la présidente du

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	comité, madame Crocker, directrice de la recherche et de l'enseignement universitaire, Jeanne Vachon directrice adjointe, ainsi que Mélanie Bossé, adjointe à la DRE. Lors de cette réunion, il a été convenu que Me Bourbonnais présidente du comité CMU et madame Crocker planifieront une rencontre pour bien comprendre la mission universitaire et lui aider à s'approprier son rôle. Une rencontre sera planifiée avant le prochain conseil d'administration prévu le 13 juin. Il est proposé que tous les membres du CMU aient une rencontre avec madame Anne Crocker.
5.	MOT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE FIN DE L'ANNÉE FINANCIÈRE L'année financière a pris fin le 31 mars dernier. Tous s'affairent présentement à préparer les documents requis pour clore l'année 2023-2024. JOURNÉES PORTES OUVERTES Des journées portes ouvertes ont eu lieu les 19 et 20 avril derniers dans le but d'intensifier nos efforts de recrutement de personnel clinique. En lien avec les actions à mettre en place selon le bilan de la tournée de la PDG de 2023, et afin d'agir en amont pour pourvoir rapidement nos postes critiques d'infirmier(ère)s, de sociothérapeutes et d'intervenant(e)s spécialisé(e)s en pacification et sécurité, en plus d'élargir le bassin de personnel de notre liste de rappel pour la période estivale, cette initiative visait à attirer de nouveaux talents et à se positionner dans le marché de l'emploi. Cet événement a donc offert la possibilité aux personnes désireuses de découvrir nos opportunités professionnelles de venir nous rencontrer. Cette activité de recrutement a été couronnée de succès, dépassant même nos attentes les plus optimistes. Nous avons accueilli un nombre impressionnant de visiteurs; leur intérêt pour notre Institut témoigne certainement de l'attrait que nous suscitons. Au total, 18 personnes ont été retenues à la suite de cet événement, et 12 ont été embauchées ou sont en processus d'embauche. Pour l'occasion, des kiosques ont été installés dans le Hall Bruno-Cormier afin de mettre de l'avant des directions et services de l'Institut ainsi que leurs ambassadeurs (59 employés présents, dont l'équipe de direction et la PDG) : • DSP • DSI-SM & Omega • Service de la sécurité, des mesures d'urgence et de la sécurité civile • DRE • DRH • Comité SEDD Ces ambassadeurs ont présenté l'organisation et son offre de soins et de services. Les avantages à venir travailler à l'Institut et les formations offertes ont également été discutés, et des entrevues avec les candidats retenus ont eu lieu. ACTIVITÉS DE RECONNAISSANCE

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	La reprise des activités de reconnaissance des années de service de nos employés a été annoncée pour le 15 mai prochain. Nous aurons l'opportunité de mettre de l'avant la contribution de celles et ceux étant parmi nous depuis 5, 10, 15, 20, 25, 30 et même 35 ans, en plus de souligner nos collègues prenant leur retraite sous peu. Cette occasion, qui revêt une importance significative, lance le début d'une série de rassemblements planifiés tout au long de l'année, où nous renouons avec la tradition de reconnaître l'engagement de nos employés, dont ceux ayant fêté leur anniversaire de service pendant la période de pandémie de COVID-19. La fête annuelle des employés aura également lieu cette année devant le Hall Bruno-Cormier. Le 13 juin 2024, les membres du conseil d'administration sont invités à se joindre au personnel de l'Institut pour célébrer son engagement continu qui contribue certainement au succès de nos opérations. Un repas sera offert, et des DJs assureront l'ambiance musicale de la journée. RECONNAISSANCE DES ISPS Afin de souligner le rôle des ISPS au sein de l'Institut, nous organisons un événement de reconnaissance pour ces derniers le 22 mai prochain. Ce rassemblement sera l'occasion de dévoiler l'écusson revu des ISPS du secteur du contrôle central ainsi que leur nouvel uniforme. Durant cet événement, une capsule vidéo leur sera dévoilée en primeur, avant sa diffusion dans l'ensemble de l'organisation. Celle-ci présente le rôle des ISPS à l'Institut, en plus d'expliquer la genèse de leur travail collaboratif ayant mené à la révision de leur image. Une plaque commémorant ce travail d'équipe leur sera aussi remise et sera par la suite apposée au contrôle central. DÉVOILEMENT DE NOS NOUVEAUX ÉNONCÉS DE MISSION, VISION ET VALEURS Il est indéniable que notre Institut, ses membres et leurs pratiques ont grandement évolué depuis sa création il y a plus de cinquante ans, redéfinissant ainsi notre identité et notre influence dans le domaine de la psychiatrie légale au niveau national. Le 8 mai dernier, la PDG a annoncé à l'ensemble du personnel qu'à la suite de sa tournée effectuée dans tout l'établissement en 2023 durant laquelle elle a eu la chance de saisir les orientations souhaitées pour l'Institut, et avec l'appui du conseil d'administration, le comité de direction a revisité la mission, la vision et les valeurs de l'organisation afin qu'elles reflètent davantage qui nous sommes aujourd'hui. Cette annonce a été accompagnée du lancement d'un concours. Comme nous observons quotidiennement nos valeurs organisationnelles dans le travail de nos employés, et que nous aimerions qu'ils en soient porteurs et fiers, nous leur avons lancé le défi d'imaginer un slogan rassembleur et inspirant qui reflètera notre mission, notre vision et nos valeurs. Celui-ci sera repris dans nos communications, en plus de nos autres slogans déjà en place. Les propositions reçues seront soumises à un vote. Le slogan ayant obtenu le plus de votes ainsi que son auteur ou autrice sera souligné lors de la fête annuelle des employés au mois de juin 2024. CRÉATION DE SANTÉ QUÉBEC

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	Le gouvernement du Québec a officialisé la création de Santé Québec en nommant le 29 avril dernier à sa tête la présidente et chef de la direction (PCD), Mme Geneviève Biron. M. Frédéric Abergel a également été nommé à titre de vice-président exécutif aux opérations et à la transformation. Au cours des prochaines semaines, la PDG de l'Institut, Mme Manon Boily, sera particulièrement sollicitée étant donné la transformation du système de santé et de services sociaux en cours. Notamment, les 5 et 6 juin prochains, tous les PDG des établissements du réseau québécois seront rencontrés par le ministère et les autorités de la nouvelle agence. Enfin, notons que le comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration est en lien avec la PDG à cet effet, et que les suivis requis seront effectués en temps opportun.
6.	AFFAIRES FINANCIÈRES ET IMMOBILIÈRES : 6.1. Budget détaillé 2024-2025; Les membres ayant reçu au préalable la présentation du budget 2024-2025, le directeur général adjoint résume les points suivants ; • Résultats financiers préliminaires 2023-24; • Budget préliminaire vs budget initial 2024-25; • Détail du budget 2024-25; • Risques financiers 2024-25 et 2025-26; • Stratégie financière 2024-25; • Changements suivis financiers MSSS 2024-25. Suite à la présentation du budget, la présidente du comité de vérification tient à souligner l'appréciation du travail qui a été témoignée à l'équipe des Finances lors du dernier comité de vérification. Leur vision à moyen terme s'avère un atout pour l'organisation permettant ainsi d'anticiper les fluctuations et ne pas mettre l'organisation en difficulté. Les administrateurs tiennent aussi à souligner tout le travail accompli tel que l'implantation de bonnes pratiques en matière de Finances, l'accompagnement offert aux directeurs, etc. • ATTENDU QUE les articles 4 et 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) précisent que les conseils d'administration (C. A.) des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux doivent adopter un budget (fonds d'exploitation et d'immobilisations) dans les trois semaines suivant la réception du budget initial octroyé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	• ATTENDU QUE le 24 avril 2024, le MSSS informait notre établissement du budget initial qui lui était alloué pour l'exercice financier 2024 2025; • ATTENDU les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E 12.0001); • ATTENDU QUE selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations; • ATTENDU QUE l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S 4.2) oblige le président directeur général à présenter au C. A. de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre. PROPOSITION CA-2024-034 IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME RACHEL LAMER, APPUYÉ PAR MADAME CAROLLE BRABANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le budget 2024 2025 de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe Pinel sur recommandation du comité de vérification, soit un budget se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de 0 $, respectant l'équilibre budgétaire et d'autoriser la présidente directrice générale à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes. *Les prévisions incluent les éléments suivants* : • Nos projections tiennent compte d'un compte à recevoir pour l'indexation des salaires au montant de 6 597 600$. L'INPLPP tient à vous rappeler l'importance de bien considérer le poids réel de la masse salariale de l'établissement pour financer ce dossier. Considérer que tous les établissements du réseau de la santé ont les mêmes proportions de dépenses en salaires et fournitures provoque des distorsions majeures pour l'INPLPP dans sa base budgétaire. Par exemple en 2022-23, la proportion des salaires de Pinel était de 86,6% vs 69,5% pour l'ensemble des établissements. En appliquant un facteur unique d'indexation, qui ne tient pas compte de cette particularité, c'est 16,7 % de la masse salariale qui n'est pas indexée correctement. Les coûts des conventions collectives de 8,8% ne seront pas financés adéquatement. Cela représente un manque à gagner de 860 000$ sur un budget de 85 M$, soit l'équivalent d'une contrainte disproportionnée pour l'établissement; • Nos projections tiennent compte d'un compte à recevoir de 1 000 000$ pour les activités liées au suivi intensif dans le milieu (SIM);

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	• Nos projections tiennent compte d'un compte à recevoir en lien avec l'indexation des prix à la consommation (IPC) au montant de 510 000$; La proposition est adoptée à l'unanimité 6.2. Contrat pour acquisition de bureaux modulaires L'INPL Philippe-Pinel désire retenir les services d'un entrepreneur en construction pour l'acquisition de bureaux modulaires. Cet espace servira à accueillir temporairement les secteurs qui seront touchés par le projet de l'entrée principale, soit la pharmacie et la direction des ressources humaines. Un appel d'offres public basé sur le plus bas soumissionnaire conforme a été réalisé. Au total, 14 firmes ont demandé les documents sur SEAO mais seulement 6 ont soumissionné. • Firme retenue : Construction Binet • Montant du contrat : 3 184 000 $ • Début du contrat : Dès la signature pour livrable de la structure fin décembre 2024 Des démarches seront effectuées auprès du MSSS pour obtenir un financement relié à l'ajout de superficie additionnelle qui est habituellement financé par le MSSS. L'institut ne prévoit aucun ajout de ressources humaines en lien avec cet agrandissement. PROPOSITION CA-2024-035 IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN COUETTE, APPUYÉ PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vérification, autorise la présidente-directrice générale à signer le contrat pour l'acquisition de bureaux modulaires avec Construction Binet pour un montant de 3 184 000 $ avant taxes La proposition est adoptée à l'unanimité 6.3. Projet de modernisation Les administrateurs ayant reçu au préalable la documentation, la directrice des services techniques résume les points suivants et précise qu'il y a un dépassement de coûts important de l'ordre de 155 millions. • Portée du projet dans le cadre du dossier d'affaires (DO) • Perspectives visuelles • Réalisations dans la dernière année • DO – Grands jalons o En attente de l'acceptation du budget par MSSS avant l'étape 2 du dossier d'affaires. • Enjeu : Acceptation du budget concept 100%

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	○ Dépassement budgétaire anticipé de 155M$: (231M$ à 386M$) ○ Écarts s'expliquent par : ▪ Sous-estimation des coûts : 85M$ (16 500$/m2 vs réel 22 000$/m2) ▪ Inflation: 17M$-20M$ ▪ Retard de 15 mois: 9M$ ▪ Sous-évaluation des coûts du projet: 56M$-59M$ ▪ Augmentation superficies: 70M$ (15 610m2 vs 19 080m2) ▪ Douches (1570 m2) ▪ Éléments électromécaniques (1912 m2) • Démarches en cours ○ Exercice d'audit du concept par l'expertise SQI ○ Proposition de pistes d'optimisation SQI ○ Proposition de pistes d'optimisation INPL ○ Validation et estimation des pistes d'optimisation proposées à venir dans les prochaines semaines ○ Rehaussement du budget par le MSSS suite à l'optimisation Une période de questions/commentaires est allouée.
	----- ----- ----- ----- ----- IL EST DÉCIDÉ DE TRAITER IMMÉDIATEMENT LE POINT 8 DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL ----- ----- ----- ----- -----
8.	8. VISITE AGRÉMENT JUILLET 2024 : Dans le cadre de la préparation de la visite d'agrément, un ensemble de politiques est mis à jour ou de nouvelles sont élaborées. C'est dans ce contexte que la politique concernant la lutte contre le tabagisme a été mise à jour. À noter que l'organisation a l'obligation de déposer au MSSS la mise à jour de la politique ainsi qu'une reddition de compte (rapport de la politique sur les environnements sans fumée (PESF)). 8.1. Politique à adopter : 8.1.1. Lutte contre le tabagisme (1235-52-09) Cette politique vise à: • Créer des environnements totalement sans fumée à l'intérieur et limiter à une seule zone extérieure l'environnement permis; • Regrouper l'ensemble des fumeurs dans une zone extérieure sur le terrain de l'INPLPP; • Promouvoir le non-tabagisme; • Prévenir l'initiation aux produits du tabac;

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	• Favoriser l'abandon du tabagisme. Les principaux changements entre l'ancienne et la nouvelle politique, les questions d'infraction et sanctions en cas de non-respect sont résumés. En ce qui concerne la reddition de compte (rapport PESF), la PDG de l'établissement doit faire rapport au conseil d'administration de l'application de la politique concernant la lutte contre le tabagisme dans l'établissement. Ce rapport doit être transmis au ministre de la Santé et des Services sociaux. À noter qu'aucun élément de non-conformité n'a été répertorié dans le rapport qui est déposé. Une période de questions et commentaires est allouée : Cette politique suscite de l'inquiétude, car elle s'applique aussi aux patients admis, ils pourront fumer seulement à l'endroit identifié si permis par le plan clinique. Il est précisé que des mesures palliatives leur sont offertes pour éviter les effets du sevrage. Pour avoir vécu cette politique dans un autre établissement de santé, madame Goyette rassure les membres, en leur partageant que tout s'était bien déroulé. Il est précisé que cette politique est en lien avec les normes minimales exigées. Il est demandé d'inscrire la date de révision sur la politique. PROPOSITION CA-2024-036 IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE GOYETTE, APPUYÉ PAR MONSIEUR SERGE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel adopte la politique intitulée : ***Politique de lutte contre le tabagisme.*** La proposition est adoptée à l'unanimité 8.1.2. Santé environnementale – Développement durable (1235-64-17) Cette politique vise à: Orienter et à influencer la nature même de nos pratiques et de nos choix organisationnels. La politique s'appuie sur des lois, des orientations ministérielles et des documents de référence. Le développement durable est un projet collectif qui contribue au mieux-être de tous. Les principaux objectifs, les personnes visées, la composition du comité, le rôle du comité en santé environnementale et développement durable sont présentés. Une période de questions/commentaires est allouée.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	Il est demandé de préciser que le bien-être des usagers est considéré dans les principaux objectifs, de les ajouter dans les personnes visées par cette politique et de modifier la composition du comité en ajoutant un représentant du comité des usagers. Le suivi de ce projet sera discuté lors d'une rencontre du comité de gouvernance et d'éthique. PROPOSITION CA-2024-037 IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME ALEXANDRINE GAUVIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR SERGE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, adopte la politique intitulée : ***Santé environnementale développement durable*** avec les modifications suivantes : • Ajouter usagers au niveau des objectifs, • Ajouter usagers parmi les personnes visées, • Ajouter un représentant du comité des usagers à sa composition. La proposition est adoptée à l'unanimité
7.	PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE 2023-2027 (PAS) Les administrateurs ayant eu une discussion détaillée lors du plénier, le président du conseil d'administration propose de passer immédiatement à l'adoption du tableau synoptique tel que présenté. Tableau qui constitue à toutes fins pratiques, le plan d'action stratégique 2023-2027. PROPOSITION CA-2024-038 IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME CAROLLE BRABANT, APPUYÉ PAR MADAME MICHÈLE GOYETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel adopte le tableau synoptique du plan d'action stratégique 2023-2027 tel que présenté lors du plénier. La proposition est adoptée à l'unanimité
9.	DÉMISSION MÉDECIN EXAMINATEUR Le conseil d'administration a pris connaissance de la lettre de démission du médecin examinateur, docteur Jean-Luc Dubreucq. La démission du docteur Dubreucq est effective à compter du 13 juin 2024. Une lettre de remerciements lui sera adressée.
10.	PREUVE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DES PHARMACIENS ET DENTISTE Les administrateurs ont pris connaissance de la lettre faisant preuve de l'assurance responsabilité professionnelle des pharmaciens et dentiste.
11.	POINTS D'INFORMATION : 11.1. Compte-rendu du comité de vérification; Le comté de vérification s'est réuni le 13 mai dernier, les sujets suivants ont été discutés :

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	• Autorisation des plans concernant la rénovation et les équipements. Antérieurement ces plans étaient autorisés par le CA, maintenant l'autorisation relève du PDG. Il s'agit de projets d'environ 7.8 millions de dollars; • Présentation du rapport annuel de comité de vérification. 11.2. Activités de la Fondation Pinel; • Suite au départ de Me Joncas, des démarches se poursuivre afin de remettre sur pied le conseil d'administration de la Fondation. Des discussions ont lieu avec des aviseurs légaux. • L'une des prochaines étapes est de tenir une assemblée générale afin de nommer des personnes et statuer sur les règlements du conseil d'administration de la Fondation. • Mme Marie-Lou Robillard maintient sa collaboration avec la Fondation; • Engagements financiers sont toujours d'actualité, mais la Fondation ne peut pas libérer les fonds pour l'instant.
12.	GARDES EN ÉTABLISSEMENT Les membres ont pris acte du tableau des gardes en établissement couvrant la période 1. Ce tableau a fait l'objet d'une révision par le comité de vigilance et de la qualité lors de sa réunion qui s'est tenue le 2 avril 2024.
13.	PÉRIODE DE HUIS CLOS ENTRE LES ADMINISTRATEURS DU CA Il n'y a pas eu période de huis clos entre les administrateurs du CA
14.	PROCHAINE SÉANCE La prochaine séance régulière du conseil d'administration se tiendra le 13 juin
15.	LEVÉE DE LA SÉANCE *PROPOSITION CA-2024—039* *L'ordre du jour étant épuisé, IL EST RÉSOLU de lever la séance à 20 h 40*

(Original dument signé)

_____

André Brunelle
Président du conseil d'administration

(Original dument signé)

_____

Manon Boily
Présidente-directrice générale et secrétaire

PV-CA-2024.05.14
Approuvé le 2024.06.13